AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-5-74 748718

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 86-22-75)
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL
30,oo Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

8 Mai 1974 - N° 12

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Des contaminations graves sont à craindre dans les plantations qui n'ont pu être correctement protégées au cours de la dernière période pluvieuse (30 à 45 mm).

En effet, les projections d'ascospores ont été nombreuses et les contaminations sont devenues possibles dès que les fongicides ont été éliminés par la pluie. Il était donc nécessaire d'intervenir au cours des éclaircies ou pendant les périodes de pluie faible.

Dans les vergers où il n'a pas été possible d'agir ainsi, il est prudent d'exécuter une pulvérisation de type curatif, avant la fin de la semaine, avec un fongicide systémique. Sur Golden, préférer le méthylthiophanate (Pelt 44) ou le carbendazim (Bavistine, Derosal). Sur les autres variétés, moins sensibles au russeting, on peut également utiliser le bénomyl (Benlate).

Dans les vergers traités au cours de période pluvieuse, renouveler la protection au fur et à mesure du développement de la végétation.

BACTERIOSE DU NOYER

Les températures ont été trop basses au cours de la dernière période pluvieuse pour que des contaminations aient pu se produire.

Cependant, la pluviomètrie ayant dépassé largement 20 mm dans la plupart des régions , il est prudent de renouveler le traitement cuprique conseillé précédemment.

.../...

ROUILLE DU PRUNIER

Appliquer au début de la semaine prochaine le premier traitement fongicide destiné à combattre cette maladie. Utiliser l'un des produits ci-dessous :

- carbatène à 200 g/MA/hl (Organil, trionèbe)
- folpel à 100 g/MA/hl (nombreuses spécialités)
- mancozèbe à 160 g/MA/hl (Dithane M 45, Sandozèbe)
- manèbe à 160 g/MA/hl (nombreuses spécialités)
- méthylthiophanate à 50 g/MA/hl (Pelt 44)
- T.C.P.N. à 150 g/MA/hl (Daconil)
- Zinèbe à 200 g/MA/hl (nombreuses spécialités)
- Zirame à 180 g/MA/hl (nombreuses spécialités)

En cas de présence d'acariens (Panonychus ulmi), choisir de préférence le mancozèbe ou le méthylthiophanate en raison de leur effet freinateur sur les araignées rouges.

MILDIOU DE LA VIGNE

Aucune tache de mildiou n'a encore été repérée en Aquitaine, mais les pluies abondantes des 3, 4 et 5 mai sont susceptibles d'être à l'origine des premières germinations des oeufs d'hiver du champignon. Dans ce cas, quelques rares taches primaires pourraient faire leur apparition vers le 15 - 17 mai.

En conséquence, nous conseillons d'exécuter le premier traitement <u>au début de la semaine prochaine</u> dans les parcelles les plus précoces, ayant atteint ou dépassé le stade G (5 - 6 feuilles étalées, grappes bien séparées en voie d'allongement).

Dans les parcelles plus tardives, on peut attendre que la végétation se soit développée pour intervenir.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le traitement conseillé contre le mildiou sera également efficace contre le black-rot <u>dans les foyers où sévit cette maladie</u> dont aucune tache n'a encore été observée cette année.

A noter cependant que pour certains fongicides, les doses d'emploi sont différentes selon la maladie à combattre.

Nous pensons utile à cette occasion, de grouper dans le tableau ci-dessous, <u>les doses de matière active par hectare</u> utilisables actuellement pour lutter contre le mildiou ou le black-rot.

.../...

Matières actives	Doses matière active par hectare en début de végétation		Spécialités
	contre le milidou	contre le black-rot	
Cuivre	2 kg	2 kg	nombreuses
Captafol	500 g	750 g	Difosan, orthodifolatan
Captane	700 g	700 g	nombreuses
Carbatène (raisins de table seulement)	1,2 kg	non homologué	Organil, Trionèbe
Dichlofluanide	500 g	1 kg	Euparène
Folpel	600 g	700 g	nombreuses
Mancozèbe	1,1 kg	1,1 kg	Dithane M 45, Sandozèbe
Manèbe	1;1 kg	1,1 kg	nombreuses
Propinèbe	1,1 kg	1,1 kg	Antracol
Zinèbe	1 kg	1 kg	nombreuses

EUDEMIS DE LA VIGNE

Les papillons d'Eudémis volent depuis une dizaine de jours, mais leur nombre reste encore limité et, en raison du froid, les pontes sont pratiquement inexistantes. Il n'y a donc pas lieu d'envisager un traitement insecticide avant la troisième décade du mois.

BOTRYTIS DU FRAISIER

Dans les cultures de plein champ, il est recommandé, à la suite des dernières pluies, d'appliquer une nouvelle pulvérisation fongicide destinée à protéger les jeunes fruits contre la pourriture grise.

Nous rappelons qu'en raison de la législation allemande sur les teneurs maxima en résidus, il est recommandé aux fraisiculteurs dont la production peut être exportée vers l'Allemagne Fédérale de stopper les pulvérisations de bénomyl (Benlate), et de méthylthiophanate (Pelt 44) au moins 15 jours avant la première récolte. Le dernier traitement contre le botrytis est donc à effectuer de préférence avec la dichlofluanide (Euparène).

.../...

P 79

CONCOURS pour la DETECTION des FOYERS PRIMAIRES

du MILDIOU et du BLACK-ROT de la VIGNE

Comme chaque année, un concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou et de Black-rot de la vigne est organisé dans les zones viticoles de la région Aquitaine.

Ce concours est ouvert pour les appellations précisées ci-dessous :

GIRONDE : Bourg-sur-Gironde, St-Emilion, Médoc, Graves, Entre-deux-Mers, Sauternes, Ste-Croix-du-Mont.

DORDOGNE: Monbazillac.

LANDES et LOT ET GARONNE : Bas-Armagnac, Haut-Armagnac, Ténarèze, Tursan.

PYRENEES ATLANTIQUES : Jurançon, Vic Bilh, Irouleguy, Bellocq.

La première personne de chacune de ces appellations qui adressera à la Station d'Avertissements Agricoles une feuille ou une grappe atteinte de l'une de ces deux maladies bénéficiera d'une prime de 50 francs.

En outre, un prix supplémentaire également de 50F., sera attribué pour chaque département dans les zones viticoles hors appellation.

Les envois devront être adressés à la Station d'Avertissements Agricoles d'Aquitaine, chemin d'Artigues, 33150 CENON, accompagnés des indications suivantes :

a) Nom, prénom et adresse de l'expéditeur.

b) Nature du cépage, emplacement de l'organe atteint, importance de l'invasion.

c) Situation de la parcelle (coteau, plaine, bas-fond...).

d) Date exacte de la découverte des taches.

Pour leur bonne conservation, les échantillons seront envoyés dans un sachet plastique entre deux buvards humidifiés.

Seuls seront reconnus valables les échantillons qui après vérification à la Station d'Avertissements, se révéleront comme effectivement atteints de Mildiou ou de Black-rot.

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU

L'Ingénieur en chef d'agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
AQUITAINE

M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX